

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MAI 2023**



**Extrait du registre des délibérations
République Française**

N°DEL_2023_051

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION
LES JARDINS DES PETITS SOLEILS POUR L'ANNEE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 mai 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Arménio SANTOS à Eric DUMOULIN, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Arnaud BEAUVOIR à Pierre ARRIVETZ, Aymeric TONNEAU à Vincent GRZECZKOWICZ, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Secrétaire :

Pierre GUILLET

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le jardin des Petits Soleils est une crèche associative, agréée par la Protection Maternelle et Infantile, installée sur la commune depuis 1993.

Aujourd'hui, elle accueille 20 enfants dits «marcheurs» par jour (14 mois à 3 ans), et participe en complément des structures municipales à densifier l'offre de places d'accueil sur le quartier «cœur de ville» qui fait l'objet d'une forte demande des familles.

Le projet initié et conçu par l'Association est de faire vivre un lieu d'accueil et d'éveil pour les jeunes enfants en impliquant les parents dans sa gestion, ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'Association.

Pour ces raisons, la Ville de Chatou lui attribue chaque année une subvention dont le montant s'élevait à 85 000.00 € en 2020 et 2021 et 87 000 euros en 2022. Cette subvention permet de compléter les recettes que la crèche associative perçoit de la Caisse d'Allocations familiales au titre de la Prestation de Service Unique et des recettes provenant des familles, ce qui lui permet d'équilibrer son budget.

Pour l'année 2023, la Commission Enfance – Famille – Handicap – Solidarités – Seniors – Emploi du 20 septembre 2022 a proposé d'augmenter le montant de la subvention de 3 000 € pour accompagner les augmentations des coûts de fonctionnement liées à l'inflation et à des travaux d'entretien imprévus. Le budget de fonctionnement de la crèche est estimé à 298 848 € au lieu de 261 000 euros en 2022. La subvention s'élèverait donc à 90 000 € au lieu de 87 000.00 €.

Un rendez-vous annuel est fixé avec les services de la mairie afin de contrôler les comptes et la bonne gestion de la structure. Les comptes administratifs certifiés sont également exigés par la Ville.

Un accompagnement support, organisationnel et pédagogique est également assuré par la ville en cas de nécessité ou de saisine de la crèche.

La subvention est conditionnée par la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre l'Association et la Ville pour l'année 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Enfance – Famille – Handicap – Solidarités – Seniors – Emploi du 18 avril 2023,

Considérant que le projet initié et conçu par l'association est de faire vivre un lieu d'accueil et d'éveil pour les jeunes enfants en impliquant les parents dans sa gestion,

Considérant que ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'association et qu'il s'inscrit dans la politique petite enfance de la Ville,

Considérant l'intérêt de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association «Le Jardin des Petits Soleils»,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'attribuer** une subvention à l'Association «Le Jardin des Petits Soleils» pour l'année 2023 à hauteur de 90 000 euros
- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens annuels entre la Ville de Chatou et l'Association «Le Jardin des Petits Soleils»,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous les documents afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 12/05/2023